



11e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 28 novembre 2017 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 8e séance du Conseil général du 29 août 2017.
2. Rapport d'information relatif aux objectifs "La Chaux-de-Fonds 2030" et au plan directeur communal des mobilités (DUBRE)
3. Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 270'000.00 pour le remplacement de la bande de hockey pour la patinoire couverte des Mélèzes (DJASS)
4. Rapport d'information relatif à la motion du 23 novembre 2015 déposée par Daniel Musy et consorts concernant le devenir de l'ancien collège du Valanvron (DUBRE)
5. Rapport relatif au changement d'affectation "Bieri-Grisoni", bien-fonds 6406 (partiel) du cadastre des Eplatures (DUBRE)
6. Réponse à la question écrite du POP "Viteos : quid des comptes consolidés?" (DSEPE)
7. Interpellation du groupe PLR "Sud de la ville, une circulation au goût de bouchon"

Maria Belo
présidente du Conseil général

Interpellation du groupe PLR "Sud de la ville, une circulation au goût de bouchon"

Le groupe PLR se permet d'interpeller le Conseil communal quant à la problématique de circulation dans les zones Sud de la ville. En effet, il a été constaté une péjoration de la fluidité du trafic dans différentes zones du secteur susmentionné qui a été accentuée par les travaux de réaménagement du Pont du Manège.

Nous demandons au Conseil communal de se pencher sur cette problématique qui a des conséquences tant sur la qualité de vie des riverains des zones concernées (nuisances sonores et pollution), que sur la sécurité aux abords de certains collèges (Foulets, Promenade et Bellevue) dans la mesure où les voitures empruntent des rues adjacentes aux axes principaux.

Concernant la sécurité, permettez-nous d'émettre également des doutes concernant la nouvelle définition du giratoire du Bas-du-Reymond, dont il est fréquent de constater des incidents divers tels que perte de chargement, manœuvres avant/arrière de camions, sorties de route. Ceci ne va pas dans le sens de favoriser la mobilité douce proche de ce rond-point.

Une partie du problème d'engorgement du secteur pourrait être résolu en favorisant un service de transports publics performant et en adéquation avec le nombre de personnes susceptibles d'accéder à ces zones tant résidentielles qu'industrielles ayant connu un fort développement démographique ces dernières années (principalement valable pour le quartier de l'Orée-du-Bois).

Les horaires scolaires, les horaires des magasins en fermetures nocturnes ainsi que les horaires CFF devraient être pris en considération pour l'établissement du futur horaire de TransN. La desserte de la Ligne Cerisier reliant le sud de la ville devrait être valorisée au même titre qu'une ligne principale.

Il n'est pas admissible qu'une personne se trouvant à 18h35 à la gare ne puisse rejoindre son domicile situé dans le quartier du Cerisier que par Taxi ou transport sur appel "Mobilité". Tout comme il n'est pas admissible que des parents doivent amener leurs enfants avec des véhicules personnels, afin de respecter l'horaire scolaire et éviter des retards à répétition (dimensionnement des bus insuffisant).

Ces 2 cas de figure découragent l'utilisation de transport en commun dans un secteur déjà fortement engorgé.

Depuis plusieurs années, nous constatons un embellissement de la rue de l'Hôtel-de-Ville. Cet axe routier restant élémentaire, nous espérons que des efforts de valorisation continueront dans ce secteur.

N'oublions pas que la carte de visite d'une ville passe également par des entrées/sorties soignées.

Pour le groupe PLR, Sven Deschenaux et consorts